

- l'élargissement des principes et des engagements en ce qui concerne la dimension humaine.

L'occasion nous est donnée à cette réunion de Copenhague de consolider le triomphe de l'idéal démocratique en Europe et de contribuer à rendre permanent ce qui s'y accomplit actuellement. Nos idéaux communs et notre volonté commune d'assurer la liberté à tous les peuples de l'Europe devraient être consignés dans un solide document de clôture fondamental.

La démocratie ne se définit pas en termes d'activités. Elle se définit plutôt en termes d'attitudes et de responsabilités. La démocratie ne se limite pas simplement au droit de vote ou à la liberté de parole et d'association. Ces droits peuvent exister dans une société où la démocratie fait défaut. La démocratie tient essentiellement à l'entière et libre participation d'un peuple à son gouvernement. Elle est fondé sur la primauté du droit, et avant tout sur les habitudes et les croyances des citoyens - leur conscience sociale, leur tolérance à l'égard des minorités politiques, ethniques, culturelles et religieuses et le respect des droits d'autrui.

La démocratie ne peut être déclarée ni même inventée du jour au lendemain. Elle se développe. Et pour se développer elle a besoin de soins. Les dirigeants doivent la respecter, les citoyens doivent l'exiger, et nous devons tous la chérir. La démocratie ne peut être imposée par l'État; elle doit être vécue quotidiennement par le peuple. Chaque citoyen a la responsabilité de choisir judicieusement les dirigeants, d'exercer son jugement, de demander des comptes et surtout de ne pas se laisser aller à l'apathie.

Durant cette réunion, le Canada fera ou appuiera un certain nombre de propositions essentielles à l'établissement d'un document de clôture qui vise à consolider la démocratie.

La tenue d'élections libres, l'existence de partis politiques dynamiques et vraiment indépendants, un système électoral honnête et équitable, ainsi que le droit de chaque citoyen de participer librement au processus électoral sont des éléments capitaux pour une démocratie. Nous devons, ensemble, nous engager sans équivoque - ici même à Copenhague - à développer les institutions démocratiques fondamentales.

Il est également important que nous renforçons la coopération entre toutes nos sociétés afin d'encourager le développement de la démocratie. Ainsi, le document de clôture devrait demander aux États participants - de même qu'aux institutions, groupes et particuliers au sein de nos sociétés - de collaborer à la mise en place de gouvernements démocratiques solides et durables.

Il est indispensable pour la démocratie de s'engager sans équivoque à l'égard de la primauté du droit. Les démocraties doivent être gouvernées par des lois universellement applicables et empreintes du respect universel de ce droit. Les principales caractéristiques d'un tel régime sont notamment un système judiciaire et juridique, la séparation des pouvoirs entre